



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC

**Date de publication:** SHAB 25.04.2024

**Numéro de publication:** BH00-0000013864

**Entité de publication**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation suite à des carences dans l'organisation, PHYTOZEN SA

**Organisation concernée:**

PHYTOZEN SA  
CHE-114.147.199  
rue de l'Evole 5  
2000 Neuchâtel

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 25.05.2024

**Point de contact:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8,  
2000 Neuchâtel

**Remarques:**

La carence est due au fait que la société n'a plus d'adresse valable à son siège statutaire, inscrite au registre du commerce et n'a plus de représentant en Suisse.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150 et les débours à CHF 15.